

Q. Mais quelle garantie aurait le fermier, le droit est de 34 centins maintenant?

R. 28 centins.

R. Non, 34; 20 sur l'accise et 14 sur l'autre?

R. C'est 20 centins de plus sur l'accise et 10 centins de droit.

Q. Et 14 sur le tabac écoté?

R. Nous parlions des douanes.

Q. Ils ne mettent pas de côtes dans le tabac? C'est 14 centins sur ce qui va dans le tabac?

R. Ils mettent des liquides pour remplacer le poids des côtes, ce qui revient au même.

Q. Mais ils ont une différence dans l'accise de 20 centins?

R. Oui.

Q. Sur l'article manufacturé?

R. Liquide, mélasse, etc.

Q. Oui, si bien que cela fait réellement beaucoup plus que 20 centins par livre sur le tabac, plus 14 centins, total 34 centins.

R. Non, vous tenez compte des côtes; nous les supprimons. On me dit qu'une livre de tabac écoté donnera près le deux livres de tabac manufacturé.

Q. Oui; c'est ainsi que vous avez 40 centins par livre sur le tabac?

R. Il n'y sont pas.

Q. A l'heure actuelle, la protection ne profite aucunement au fermier?

R. Non.

Q. Supposons que nous élevions le droit à 35 centins, comme vous le proposez, quelle garantie avons-nous que le fermier en retirera plus de bénéfices qu'il n'en a maintenant?

R. Parce qu'il évincera le tabac américain et aura un marché de 14,000,000 de livres au lieu de 4,000,000 de livres.

Q. Non pas 14,000,000 si les chiffres de M. Gerald sont exacts, mais seulement 3,000,000 de plus?

R. Ce doit être supérieur à 3,000,000 de plus, parce que je prétends que nous pouvons produire treize millions sur quinze. Sur la quantité qui entre au Canada, il se trouve probablement 2,000,000 de livres de tabac cubain que nous ne pouvons cultiver, mais quoiqu'il en soit, nous pouvons récolter la majorité de ces 15,000,000 de livres;—les 2,000,000 de livres probablement, de la plus belle qualité, je crois.

Q. Je crois qu'environ 4,000,000 de livres viennent du Wisconsin et nous devons être capables de les fournir, en employant les moyens nécessaires?

R. Oui.

Q. Mais je ne puis me convaincre de l'exactitude de votre prétention que les fermiers dicteraient leurs conditions aux manufacturiers si le tabac américain était absolument évincé. Je ne vois pas comment leur situation respective différerait de ce qu'elle est aujourd'hui?

R. Ils bénéficieraient d'une concurrence plus forte; les acheteurs qui vont maintenant acheter aux Etats-Unis achèteraient chez nous, en concurrence avec les autres acheteurs et les fermiers encaisseraient les millions de dollars qui sont, aujourd'hui, payés aux fermiers américains.

Q. Quelle est votre propre opinion sur l'abolition des différentes espèces de timbres, qui permettraient aux manufacturiers de faire entrer dans leurs établissements toutes sortes de tabacs?

R. Je ne connais pas bien cette question; j'ai entendu dire que les manufacturiers de cigares n'étaient pas autant intéressés dans les timbres que les manufacturiers de tabac à chiquer.

Q. Vous disiez à l'instant que la difficulté actuellement provenait de ce que le manufacturier ne peut pas faire entrer le tabac canadien chez lui et s'en servir. Serait-il avantageux au commerce canadien de supprimer cette restriction?